Nations Unies

S/PV.6586



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6586e séance

Mardi 19 juillet 2011, à 11 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Edokpa
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Tatham

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2011/435)

11-42036 (F)





La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2011/435)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément aux dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/435, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010).

Je donne maintenant la parole à M. Melkert.

M. Melkert (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). La présente séance se tient à un moment important puisque le Conseil de sécurité examinera le renouvellement du mandat de la MANUI la semaine prochaine.

« Êtes-vous plutôt optimiste ou pessimiste? ». C'est la question qui m'a été le plus souvent posée par bon nombre de personnes. Comme nous le savons, les faits déterminent les intentions au moins autant que la réciproque est vraie. Par rapport à presque tout ce que j'ai pu observer en Iraq, nous pouvons afficher un optimisme prudent, à condition qu'il y ait une direction déterminée dans le pays et que les pays de la région fassent preuve d'un plus grand esprit de coopération avec l'Iraq.

Sous certains aspects, importants, l'Iraq se trouve au cœur de changements profonds dans la région. Le système de gouvernance iraquien prévoit une Constitution fondée sur le partage du pouvoir, qui garantit la participation des femmes et des minorités et encourage un état d'esprit privilégiant un débat constitutionnel constant. Des élections ont été organisées conformément aux normes internationales. Même si elle prend du temps, la formation du Gouvernement avance. Entre-temps, le Parlement joue un rôle de plus en plus important dans la prise de décisions. En rupture avec des décennies de régime autoritaire, les négociations entre tous les partis sont devenues la caractéristique principale de la vie politique. Pour reprendre les termes employés par le Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, au sujet de l'Iraq et de la région dans son ensemble : « L'époque du parti unique et du parti au pouvoir est révolue […] Cette ère est sur le point de prendre fin. »

Dans le sillage des faits survenus dans la région, les manifestations sont considérées comme un moyen légitime d'exprimer ses vues ou ses revendications, même si, trop souvent, l'exercice de la liberté d'expression subit d'importantes pressions. Toutefois, le Gouvernement et le Conseil des représentants ont engagé un véritable débat au sujet des politiques à mener pour moderniser les infrastructures et l'économie, améliorer la prestation des services sociaux et lutter contre la léthargie institutionnelle et la corruption.

Dans l'intervalle, l'économie iraquienne continue d'enregistrer une croissance de plus de 10 %, les revenus pétroliers étant supérieurs aux prévisions et les données actualisées relatives aux réserves prouvées reconfirment que l'Iraq restera un des premiers producteurs mondiaux de pétrole pour de nombreuses années encore. Le volume total de l'investissement étranger direct a augmenté de près de 50 % en 2010 par rapport à l'année précédente, pour atteindre un peu plus de 42 milliards de dollars. La construction, les transports, l'électricité, l'industrie, le pétrole et le gaz, l'eau et l'assainissement, la santé et l'agriculture ont profité de cette hausse. Dans le même temps, l'indice de pauvreté de l'Iraq demeure élevé et s'établit à 22,9 %. Un tel écart pose un risque d'instabilité pour l'avenir.

Ces données politiques et économiques sont importantes dans un pays qui a beaucoup souffert durant trois décennies de guerre et d'oppression. La reconstruction, le renforcement des institutions et la réappropriation du savoir prennent du temps. Des

revers ont aussi été enregistrés, des groupes d'opposition armés continuant de vouloir réduire à néant les avancées réalisées, notamment par des vagues d'enlèvement et d'assassinats ciblant des fonctionnaires, des responsables politiques, des universitaires, des médecins et des militants, ce qui nuit incontestablement à l'édification de l'État et de la société durant cette période décisive. Ces faits ainsi que d'autres actes de violence, qui n'ont pas reculé ces derniers mois, soulignent une nouvelle fois la nécessité de prendre des mesures politiques résolues et acceptées par tous à l'encontre des auteurs de ces actes, peu importe d'où provienne leur appui.

La consolidation et le renforcement des gains incontestables supposent une parfaite compréhension de la nécessité de traiter les questions en suspens. Pour cela, il demeure essentiel de mettre en œuvre l'accord d'Erbil de 2010, signé par le Premier Ministre Al-Maliki, le Président Barzani du Gouvernement régional du Kurdistan et le dirigeant de la formation Iraqiya, Ayad Allawi, qui ont accepté un accord de partage du pouvoir. Les ministres devant diriger les ministères liés à la sécurité n'ayant toujours pas été nommés et le Conseil national pour les politiques stratégiques n'ayant pas encore été formé, des préoccupations légitimes existent sur la question de savoir si l'esprit qui a prévalu après les élections peut être maintenu. À cet égard, comme il est souligné dans le rapport dont le Conseil est saisi, le Secrétaire général appelle les dirigeants politiques iraquiens à mettre de côté leurs divergences et à parvenir rapidement à un accord pour aller de l'avant.

Il importe de noter que le 10 juillet tous les dirigeants des principaux blocs politiques se sont réunis à l'invitation du Président Talabani pour redoubler d'efforts afin de relancer l'esprit de consensus et chercher les moyens de mettre en œuvre l'Accord d'Erbil. Les discussions ont porté également sur la question de l'expiration de l'Accord bilatéral sur le statut des forces entre l'Iraq et les États-Unis. Toutefois, les indications tirées de mes toutes dernières rencontres ne laissent pas vraiment espérer une percée de sitôt.

L'autre question pour laquelle un consensus entre les parties serait utile est celle du mandat et de la sélection de la prochaine Haute Commission électorale indépendante dans le courant de l'année prochaine. La MANUI est prête à guider le Conseil des représentants dans cette procédure qui s'avèrera essentielle pour asseoir indépendance du processus électoral et consolider les normes régissant l'organisation des élections au cours de la période à venir.

J'ai le plaisir d'indiquer que la MANUI a continué de faciliter le dialogue dans le cadre du mécanisme consultatif permanent. Fait important, les contacts établis entre les principaux dirigeants dans la province de Kirkouk ont été favorisés par un nouvel arrangement sur le partage du pouvoir intervenu entre les principaux représentants des composantes kurde, arabe et turkmène. En outre, la MANUI a accueilli tous les membres élus du Conseil des représentants à Kirkouk dans le cadre des consultations en cours sur les conditions qui permettraient aux élections reportées de se tenir bientôt. Les discussions ont aussi porté sur le partage du pouvoir à Ninawa, les conditions de l'organisation d'un recensement et le sort du Mécanisme de sécurité combiné qui, sous l'égide des Forces des États-Unis en Iraq, a considérablement facilité la coopération et la coordination entre les forces de sécurité iraquiennes et les Peshmerga.

Le maintien d'une situation stable en matière de sécurité est important à court terme, pourvu que des efforts sincères soient faits pour régler les problèmes sous-jacents à l'origine de la controverse politique. La Mission est déterminée à aider les parties prenantes à trouver un terrain d'entente et des solutions mutuellement acceptables sur ces questions et d'autres afin de régler le statut de Kirkouk et des autres zones disputées. Il est tout à fait dans l'intérêt de l'Iraq et de la communauté internationale que ces initiatives globalement positives soient renforcées et consolidées. Avec cet objectif en tête, je me suis rendu dans les centres de coordination du Mécanisme de sécurité combiné dans les gouvernorats de Kirkouk, Ninawa et Diyala afin de permettre à la MANUI de conseiller et d'assister, comme le veut son mandat, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan sur l'avenir du Mécanisme de sécurité combiné et la possibilité de poursuivre la participation internationale, si nécessaire.

La situation intérieure de l'Iraq continue de requérir des efforts supplémentaires pour asseoir la stabilité, mais le contexte régional nécessite lui aussi l'attention. Avec le Koweït, l'Iraq a non seulement en commun une frontière mais aussi une histoire et un avenir. Au début de l'année, une percée a été réalisée suite aux visites respectives des Premiers Ministres de ces deux pays et au travail mené dans la foulée sous l'égide des Ministres des affaires étrangères pour définir un programme bilatéral complet. La décision de

constituer un comité ministériel conjoint est un important pas en avant dans la recherche de solutions viables aux questions bilatérales pendantes, notamment celles ayant récemment fait débat.

Indépendamment de ces efforts bilatéraux qui, je l'espère, seront couronnés de succès, il importe, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, que l'Iraq fasse au Conseil la démonstration de progrès concrets et rapides dans la réalisation de ses dernières obligations au titre du Chapitre VII concernant le Koweït, notamment le sort des citoyens et les biens koweïtiens disparus ainsi que le projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït. Le Secrétaire général n'a eu de cesse de rappeler au Premier Ministre iraquien qu'une lettre de sa part réaffirmant l'attachement de l'Iraq à ses frontières terrestres et maritimes avec le Koweït en application de la résolution 833 (1993) était une mesure de confiance primordiale. À cet égard, le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général et moi-même restons déterminés à aider l'Iraq et le Koweït à mettre fin à ces prescriptions édictées il y a longtemps maintenant par le Conseil de sécurité.

La mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, élaboré pour appuyer le Plan de développement national, se poursuit autour de deux piliers principaux : un programme de développement du secteur privé de 33 millions de dollars et un autre en faveur du développement du secteur public pour un montant de 55 millions de dollars. Il convient de mentionner à cet égard l'appui déterminant que le Fonds des Nations Unies pour la population a récemment fourni au Gouvernement pour mener à bien la phase du recensement comprenant l'énumération et l'établissement de la liste des bâtiments, habitations et ménages.

Concernant les droits de l'homme, plusieurs initiatives ont été lancées aux niveaux national et régional. Début juin, le projet de plan d'action national pour les droits de l'homme a été débattu au cours d'une conférence organisée par le Premier Ministre Al-Maliki au Conseil des représentants. Au cours des discussions, plus de 100 recommandations ont été intégrées au plan. Elles portent sur des questions touchant aux droits des femmes, des enfants et des minorités, à la primauté du droit, à la liberté d'expression, aux personnes déplacées et aux refugiés. Au Kurdistan, le Parlement a voté une loi contre la violence familiale dans la région. Il s'agit là d'une évolution positive, mais les efforts doivent se poursuivre pour faire en sorte que les libertés et les droits fondamentaux soient protégés, notamment en ce qui concerne le rôle des médias, et que les conditions dans les établissements pénitentiaires répondent aux normes internationales.

La semaine dernière a été une semaine historique pour la MANUI avec le passage à une coopération renforcée avec les forces de sécurité iraquiennes après des années d'appui fourni par les Forces des États-Unis en Iraq, et je tiens à féliciter le Gouvernement de sa profonde détermination à garantir la protection du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Puisque mes deux années passées en tant qu'hôte du peuple iraquien s'achèvent, je voudrais conclure par quelques observations personnelles.

Du point de vue international, il y a tout lieu de se féliciter vivement du retour de l'Iraq en tant que membre de plein droit et respecté de la communauté internationale. Sachant qu'historiquement toutes les régions de l'Iraq sont inextricablement liées à leurs voisins, il demeure que toutes les réussites en Iraq auront un immense effet de levier sur l'ensemble de la région. Le développement économique régulier de l'Iraq renforcera la stabilité régionale et internationale. Relever les grands défis politiques, sociaux et économiques pourrait contribuer de façon significative à réduire la marge de manœuvre de l'extrémisme, notamment en distribuant les richesses iraquiennes de façon équitable entre les populations. Inversement, il est tout aussi vrai que la bonne santé de la région sera bénéfique à l'Iraq. Un engagement soutenu de la part de la communauté internationale contribuera à créer l'espace nécessaire pour tirer parti du vaste potentiel qu'offre un développement plus diversifié et mieux intégré et parvenir à un niveau de progrès social qui, au bout du compte, définira l'avenir de la région.

Pour reprendre les propos du Secrétaire général dans son rapport, j'engage donc tous les pays de la région à intensifier leur collaboration avec l'Iraq pour résoudre rapidement les problèmes en suspens et définir concrètement les possibilités de coopération dans la sphère politique et les domaines de la sécurité et du développement qui soient mutuellement bénéfiques à toutes les parties concernées. Avec l'appui du Conseil de sécurité, la MANUI est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir de tels efforts.

En Iraq, j'ai eu le privilège de constater *de visu* les progrès réels qui ont été accomplis pour qu'au terrible passé marqué par la confrontation ethnique succède un avenir où la coexistence et l'intérêt

commun gouvernent l'interaction entre Arabes et Kurdes. Pour l'Iraq et pour l'ensemble de la région, il est extrêmement important de prendre acte des réalisations enregistrées dans la région du Kurdistan qui sont un grand atout pour la stabilité et le renforcement de la confiance. Cela permet d'espérer que le bon sens prévaudra s'agissant de régler les questions difficiles mais pas insurmontables relatives aux zones disputées, notamment Kirkouk. L'élément clef sera la volonté de toutes les parties de respecter les préoccupations de chacun face aux affrontements et aux injustices passés, et de reconnaître à la place que le pluralisme devrait prévaloir dans les accords de partage des pouvoirs, et ce, dans l'intérêt commun. Tant que les parties en présence en Iraq le considéreront utile, je recommanderai vivement le maintien de l'engagement international afin de faciliter les processus qui pourraient progressivement faire en sorte que les divergences laissent place à des solutions mutuellement acceptables.

De véritables progrès ont été accomplis afin de remplacer une dictature impitoyable par des institutions et des représentants obéissant à des principes et des pratiques constitutionnels. Bien que de grands défis demeurent pour ancrer les droits de l'homme et les principes fondamentaux de la démocratie dans les esprits et les actes de toutes les parties prenantes, il est difficile de s'imaginer comment cette évolution pourrait faire machine arrière. Le changement s'est opéré toutefois à un prix considérable, toujours visible et tangible dans le nombre de victimes et de dégâts enregistré chaque jour, malgré les huit années déjà écoulées. Les événements qui secouent la région montrent que le changement doit, et finira par venir de l'intérieur. Le nouvel Iraq ne sera une véritable chance pour tous les Iraquiens que si leurs dirigeants prennent des mesures décisives, si leurs alliés ne retirent pas leur appui, et si la souveraineté du pays est respectée. Pour autant qu'on puisse prévoir, l'ONU sera toujours bien placée pour rester un partenaire de confiance dans cette entreprise.

Pour terminer, je voudrais remercier le Gouvernement iraquien, notamment l'Ambassadeur Al Bayati, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de la confiance qu'ils ont placée en moi ces deux dernières années et du soutien qu'ils ont accordé à mes efforts en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour mettre en œuvre le mandat important confié à la MANUI. Je remercie également le personnel courageux et compétent de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies des efforts qu'il a déployés à l'appui du peuple iraquien, et ce, dans des conditions extrêmement difficiles et éprouvantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Melkert de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à remercier le Président sortant du Conseil de sécurité, S. E. le Représentant permanent du Gabon, pour les efforts consentis au mois de juin. Je voudrais par ailleurs exprimer ma gratitude à M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, ainsi qu'à son équipe à Bagdad et à New York pour leurs efforts sincères en vue d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens.

La situation politique et en matière de sécurité en Iraq a considérablement évolué depuis le bon déroulement des élections parlementaires iraquiennes, organisées en mars 2010 et qui ont vu la forte participation de toutes les composantes de la population iraquienne. Ces élections ont abouti à la formation d'un Gouvernement de partenariat national composé de tous les blocs politiques ayant gagné les élections, ce qui a renforcé le processus démocratique et amélioré la sécurité et la stabilité. L'étape suivante, qui interviendra après le retrait des forces américaines en fin d'année, sera synonyme de défis et de responsabilités gigantesques pour le Gouvernement iraquien.

En ce qui concerne la sécurité, le Gouvernement iraquien continue d'améliorer la capacité de ses forces de sécurité afin de les préparer à faire face aux attentats terroristes, à assurer la sécurité intérieure, et à défendre la démocratie en Iraq. Le Gouvernement iraquien s'emploiera à mettre en œuvre au mieux l'accord-cadre stratégique avec les États-Unis et l'accord de partenariat avec l'Union européenne qui devrait, nous l'espérons, être signé cette année. Le Gouvernement iraquien profitera également de l'expérience de l'OTAN pour renforcer ses capacités militaires, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.

Le 27 mars dernier, le Premier Ministre iraquien, M. Nuri al-Maliki, lançait l'initiative dite « des

100 jours », l'objectif étant de mettre les institutions gouvernementales sur la bonne voie pour qu'elles améliorent leurs performances, recensent et consolident leurs points forts et identifient leurs points faibles en vue d'y remédier. Cette initiative avait coïncidé avec la publication d'un document sur les réformes en matière d'administration, de politique et de services, et sur la lutte contre le chômage, qui a été approuvé par le Conseil des ministres. Pour gérer cette initiative des 100 jours, le Premier Ministre avait également décidé de mettre sur pied un comité de coordination, présidé par le Secrétaire général du Conseil des ministres et chargé de préparer un rapport sur le résultat des activités entreprises par les ministères.

Le Premier Ministre a annoncé, dans une intervention télévisée au peuple iraquien le 23 juin dernier, que les indices généraux et les résultats de ce plan de 100 jours montraient que les performances de la plupart des ministères étaient de moyennes à bonnes. Toutefois, étant donné les résultats faibles voire inacceptables d'un certain nombre de ministères, il a indiqué qu'une série de mesures allaient être prises : premièrement, réduire la taille du gouvernement et supprimer toutes les fonctions honoraires ou non-essentielles, ce qui, d'après tous les indicateurs, était devenu urgent; deuxièmement, modifier le nombre de ministères; troisièmement, réaliser une évaluation professionnelle pour effectuer des changements de personnel dans plusieurs ministères au niveau des vice-ministres, des conseillers et des directeurs généraux; et quatrièmement, poursuivre l'évaluation et le suivi sur la base des résultats de cette initiative des 100 jours, et ce, de manière accélérée.

Le Gouvernement iraquien a pu faire avancer le processus de réconciliation nationale, en mettant un terme au problème des entités démantelées, qui ont été réintégrées à la société dans le cadre de la loi sur la justice et la responsabilité. Le Gouvernement a également réglé la question des Fils de l'Iraq – mouvement connu aussi sous le nom des Conseils de l'Éveil – et il a, à ce jour, intégré 45 % d'entre eux dans les divers ministères. Des conseils tribaux ont été créés pour entreprendre des réformes tribales et éviter les conflits, afin de faire converger les différentes composantes de la société iraquienne, et de faire ainsi tomber les barrières dressées par le terrorisme entre les fils de notre pays.

Le Gouvernement soutient également les conférences religieuses destinées à rapprocher les différents courants d'opinion au sein de la population iraquienne. Il s'est en outre ouvert aux groupes armés qui déposent les armes et acceptent de se rallier au reste du peuple iraquien sous la bannière de l'Iraq. De plus, le Gouvernement a su créer un climat général propice à la réconciliation en prônant une culture de compréhension, et il a pris des mesures pour que les ministères de l'éducation et de la culture et les fondations religieuses modifient certains programmes scolaires afin de diffuser une culture d'amour et d'harmonie entre les Iraquiens.

Dans le domaine du développement, le Gouvernement iraquien a coordonné ses efforts avec ceux des partenaires internationaux pour mettre en œuvre le Plan de développement national pour la période 2010-2014. Ce plan, qui coûtera 186 milliards de dollars, regroupe près de 2 700 projets stratégiques dans de nombreux domaines et vise à faire réaliser un véritable bond en avant à l'économie iraquienne et à améliorer les services fournis aux citoyens iraquiens. Le système destiné à gérer le développement humain en Iraq a été récemment parachevé et il appuiera et suivra l'application du Plan, au moment où le Gouvernement met en œuvre un programme de développement ambitieux pour forger une économie forte qui encourage l'investissement et fournir un cadre législatif garantissant la protection des investisseurs et de leurs capitaux.

Ces mesures coïncident avec l'affirmation du Premier Ministre confirmant que le Gouvernement iraquien est déterminé à s'acquitter de ses obligations de réforme de l'économie iraquienne en adoptant une économie de marché, en menant les réformes législatives qui s'imposent dans différents secteurs, et en donnant au secteur privé toute l'attention nécessaire pour qu'il puisse participer au processus de développement économique.

Par ailleurs, le secteur pétrolier iraquien est demeuré stable, avec une moyenne des exportations d'environ 2 millions de barils par jour et une production moyenne de plus de 2,5 millions de barils par jour. Le Gouvernement iraquien continue de travailler à la mise en œuvre d'un plan national pour améliorer l'industrie pétrolière iraquienne, l'objectif étant de parvenir à une production de 12 millions de barils par jour en 2017.

S'agissant des efforts entrepris pour régler les problèmes de logement, le Gouvernement iraquien a signé, le 25 mai, un contrat avec l'entreprise coréenne

Hanwha, qui prévoit la construction de 100 000 logements dans la province de Bagdad. Le 31 mai, le Gouvernement a également signé un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'institution spécialisée dans les questions liées aux établissements humains.

S'agissant du recensement, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la population, organisée par le Ministère de la planification, le Premier Ministre a réaffirmé que le Gouvernement iraquien était déterminé à parvenir à un accord pour organiser un recensement, sachant qu'il est impossible de bâtir un véritable État sur des bases scientifiques à moins d'effectuer un recensement général de la population pour évaluer tous les besoins ainsi que les capacités et les moyens disponibles. Le Premier Ministre a ajouté que le recensement était un projet de développement national qui répondrait aux besoins statistiques des ministères et des institutions privées aux fins de la planification et du développement. Il a également déclaré que le Gouvernement avait fourni l'appui nécessaire à la réalisation du projet de recensement et avait effectué les préparatifs techniques et professionnels indispensables à sa réussite.

Le nouvel Iraq a mis un accent particulier sur les questions relatives aux droits de l'homme en créant des mécanismes nationaux crédibles et indépendants chargés de surveiller la situation des droits de l'homme en Iraq et de garantir la protection de ces droits. La Haute Commission iraquienne des droits de l'homme a donc été créée. Les nominations au conseil de la Commission, composé de 11 membres, ont commencé à être entérinées depuis le mois d'avril. Le conseil sera doté d'une importante autorité en matière de surveillance de la situation des droits de l'homme en Iraq.

Dans le même contexte, une conférence s'est tenue en juin pour débattre des recommandations du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Cette conférence, à laquelle a participé M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, a reçu l'appui du Premier Ministre Nuri al-Maliki. Des représentants de plusieurs organisations internationales, des ambassadeurs et des membres du corps diplomatique à Bagdad y ont également participé. La conférence a demandé la mise en œuvre d'un plan national de défense des droits de l'homme et l'introduction de l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles et les universités. L'amélioration du secteur de l'éducation est également l'une des priorités absolues du Gouvernement iraquien, qui a adopté un vaste projet d'amélioration de la qualité des programmes, de construction d'écoles et d'universités et d'envoi d'étudiants iraquiens à l'étranger dans le cadre de l'initiative éducative.

Le 7 avril, le camp d'Ashraf, qui est occupé par l'Organisation iranienne des moudjahidin-khalq, a connu des problèmes de sécurité après que les forces de sécurité et les forces antiémeutes iraquiennes aient tenté d'établir le contrôle du Gouvernement dans la partie nord-est du camp, dans laquelle se situent des terres agricoles appartenant à des citoyens iraquiens. Les forces iraquiennes ont été visées par une attaque menée à l'aide de bombes incendiaires et de couteaux, qui a provoqué des affrontements. Un certain nombre de résidents du camp ont été tués ou blessés, et sept membres des forces iraquiennes ont été blessés. L'objectif des forces de sécurité n'était pas de reprendre le camp ou d'en expulser les résidents par la force. Je tiens à souligner que depuis le 7 avril, le Gouvernement iraquien a permis aux représentants de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de nombreuses organisations internationales de pénétrer dans le camp pour fournir des vivres et des médicaments à ses résidents. Le Gouvernement a également exprimé sa volonté de lancer une enquête gouvernementale sur ces événements.

Cependant, cette organisation considère le camp comme une terre sainte libérée. Elle refuse de quitter le camp, faisant ainsi affront à la souveraineté iraquienne. Ses dirigeants s'ingèrent dans les affaires intérieures de l'Iraq et lancent des appels publics au renversement du Gouvernement iraquien et à la rébellion. Cette organisation est considérée comme une organisation terroriste par les États-Unis. Elle était considérée comme un groupe terroriste en Europe jusqu'à ce qu'elle ait été radiée de la liste européenne de telles organisations. C'est également l'une des organisations qui ont collaboré avec l'ancien régime de Saddam Hussein, lui servant d'outil de répression contre le peuple iraquien. Le Gouvernement iraquien a donc pris la décision de veiller à ce que les membres de ce groupe quittent l'Iraq d'ici à la fin de l'année, mais aussi d'œuvrer à leur réinstallation et de garantir le respect de leurs droits fondamentaux.

L'Iraq souffre depuis longtemps des sanctions qui lui ont été imposées parce qu'il représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales après

l'invasion du Koweït par Saddam en 1990. Cependant, depuis 2003, l'Iraq a levé tous les doutes quant au fait qu'il ne représente plus une menace à la paix et à la sécurité internationales. Pour promouvoir les objectifs de l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Iraq appuie les initiatives internationales en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements. Le 19 août 2008, l'Iraq a adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le 12 février 2009, il a accédé à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le 12 novembre 2009, l'Iraq a signé la Convention sur les armes à sous-munitions. Et le 11 août 2010, l'Iraq a signé le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. En outre, l'Iraq a présidé la session de fond de la Commission du désarmement organisée du 4 au 21 avril 2011, qui a redynamisé les négociations bilatérales et les négociations de groupe sur la question du désarmement nucléaire.

Tout ceci montre clairement que l'Iraq ne représente plus une menace à la paix et à la sécurité internationales, mais qu'il est plutôt un pays important et efficace dans le cadre de l'action internationale visant à rétablir la paix et la sécurité dans le monde entier.

Sur le front régional, le monde arabe est témoin d'une vague de changements politiques et de réformes qui prouve que l'Iraq a choisi la bonne orientation politique en faisant du changement politique, de la démocratie, des élections et de la passation de pouvoir pacifique un mode de gouvernance. Je tiens à signaler que pendant les débats de 2004 consacrés au développement et à la modernisation du monde arabe, l'Iraq a souligné qu'il était essentiel d'activer les mécanismes du cadre commun arabe pour asseoir les fondations de la démocratie, accroître la participation de la population à la vie politique et à la prise de décisions nationales, poursuivre les réformes économiques pour améliorer les conditions de vie des pays arabes, garantir la justice sociale et souligner l'importance du rôle des femmes dans la société et la nécessité de défendre leurs droits et de les autonomiser, et réaliser nombre d'autres objectifs importants. Si cela avait été pris au sérieux et considéré avec la prévoyance nécessaire, nous aurions peut-être pu éviter un grand nombre des problèmes qui s'abattent aujourd'hui sur le monde arabe.

L'Iraq étant convaincu qu'il est essentiel qu'il joue un rôle directeur au sein du cadre commun de fonctionnement arabe et de ses mécanismes communs – dont le principal est le sommet de la Ligue des États arabes – le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, a transmis au Secrétaire général de la Ligue arabe une lettre dans laquelle l'Iraq demande le report à mars 2012 du sommet de la Ligue qui devait se tenir à Bagdad en mai 2011. Cette demande est liée à l'évolution de la situation politique dans le monde arabe, qui continue de s'envenimer, avec les conséquences qui s'ensuivent. Le Gouvernement iraquien est convaincu que la situation n'est actuellement pas propice à la tenue du sommet. Cependant, l'Iraq se réserve le droit d'accueillir le sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad à la date que j'ai donnée. Le 5 mai, le secrétariat général de la Ligue a publié une déclaration officielle indiquant que le sommet avait été reporté suite à une demande officielle présentée par l'Iraq, qui se réservait le droit d'accueillir le sommet à Bagdad et de diriger les activités arabes communes pendant une année après la tenue du prochain sommet.

L'Iraq étant ouvert à tous les pays du monde, de nombreux responsables étrangers ont récemment effectué des visites à Bagdad. M. John Boehner, Président de la Chambre des représentants des États-Unis, s'est rendu à Bagdad le 16 avril. M. Marzuki Ali, Président de la Chambre des représentants du peuple de l'Indonésie, s'est rendu à Bagdad le 3 mai. Mme Nancy Pelosi, chef de file du parti démocrate au Congrès des États-Unis, s'est rendue à Bagdad le 5 mai. Le sénateur John McCain, des États-Unis, s'est rendu en Iraq, accompagné d'une délégation parlementaire, le 9 mai. Le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, s'est rendu à Bagdad le 10 mai. Le Ministre iranien des affaires étrangères, Aliakbar Salehi, s'est rendu en Iraq le 11 mai. Le Premier Ministre tchèque, Petr Nečas, s'est rendu à Bagdad le 23 mai. Le Premier Ministre jordanien, Marouf Bakhit, s'est rendu à Bagdad le 1er juin. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, s'est rendu en Iraq le 11 juin.

En outre, le Premier Ministre iraquien s'est rendu le 27 avril en République de Corée, où il a rencontré le Président Lee Myung-bak et le Président de l'Assemblée nationale, M. Park Hee-ta. Le Ministre iraquien des affaires étrangères a par ailleurs conduit la délégation iraquienne à la réunion ministérielle du

Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 23 au 27 mai.

À cette réunion, il a prononcé un discours dans lequel il a exprimé le désir de l'Iraq d'établir des voies de collaboration dans le domaine des investissements, ce qui permettrait de renforcer les liens de coopération entre l'Iraq et les pays membres du Mouvement. Il a également affirmé que l'Iraq espérait jouer un rôle actif sur le plan opérationnel dans les organisations régionales et internationales, en particulier dans le cadre du Mouvement des pays non alignés. M. Hoshyar Zebari a également conduit la délégation qui a participé à la trente-huitième session de travail de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenue à Astana du 28 au 30 juin.

Le 15 décembre 2010, le Conseil a convoqué une séance historique sur l'Iraq (voir S/PV.6450), au cours de laquelle trois importantes résolutions ont été adoptées : les résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010). Ces résolutions ont représenté le début de la fin des sanctions et des restrictions imposées à l'Iraq en raison des crimes du régime de Saddam Hussein. Le Gouvernement iraquien s'emploie à donner suite à ces trois résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Le Gouvernement iraquien a entamé les consultations avec le Secrétariat en vue de la formulation d'un mémorandum d'accord concernant l'application du paragraphe 7 de la résolution 1958 (2010) relatif à la conclusion du programme Pétrole contre nourriture.

L'Iraq a présenté son quatrième et dernier rapport au Conseil de sécurité en avril au sujet du mécanisme appelé à prendre la succession du Fonds de développement pour l'Iraq. Le Ministère des affaires étrangères assure le suivi concernant la question de la ratification du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre de ses engagements au titre de la résolution 1957 (2010).

Le Gouvernement iraquien, en vertu de son engagement d'améliorer ses relations avec l'État du Koweït, a fait montre d'un véritable esprit de coopération à différents niveaux afin de résoudre toutes les questions pendantes. Le Comité ministériel conjoint s'est réuni une fois en mars sous la présidence des Ministres des affaires étrangères des deux pays. L'Iraq a souligné l'importance du principe d'une gestion commune du canal de navigation de Khawr Abdullah et du respect du rapport du comité d'experts chargé de la démarcation des frontières si l'on veut garantir la liberté de navigation.

Je tiens à souligner la position de mon gouvernement à l'égard de la question des Koweïtiens disparus et des biens koweïtiens manquants, telles qu'elle est exposée dans la lettre adressée en date du 5 juillet au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères, qui est de ne pas proroger le mandat du Coordonnateur de haut niveau lorsqu'il arrivera à échéance le 31 décembre; de compter sur les mécanismes de la Commission tripartite et, comme il est proposé dans la lettre du Ministre au Secrétaire général en date du 26 novembre 2010, de constituer une équipe technique à l'ambassade du Koweït à Bagdad, ce dont se sont félicités tous les membres du Conseil de sécurité dans la déclaration faite à la presse par le Conseil en date du 17 décembre 2010 (SC/10130). C'est en nous engageant dans cette voie que nous pourrons le mieux servir les intérêts de nos deux pays.

Les Ministres des affaires étrangères ont affirmé dans cette lettre que le Gouvernement iraquien était parfaitement sérieux au sujet du règlement de toutes les questions pendantes avec l'État du Koweït et qu'il était en train de prouver qu'il prenait les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq est conscient que le renforcement de la confiance doit trouver sa source dans le souhait des deux pays d'améliorer leurs relations afin de servir les intérêts du peuple iraquien comme du peuple koweïtien.

Enfin, je voudrais réaffirmer que mon gouvernement apprécie le rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ad Melkert, s'agissant de fournir l'appui et le soutien demandés par le Gouvernement iraquien, conformément aux mécanismes convenus entre les deux parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 25.